

Les luttes des Amisol

Quelques points d'histoire

La lutte des anciennes ouvrières d'Amisol a eu un rôle fondateur dans le mouvement social contre l'amiante en France. A ce titre, il est utile de rappeler quelques points d'histoire.

L'usine Amisol de fabrication de matelas, tresses et bourrelets à base d'amiante a ouvert ses portes à Clermont-Ferrand au début du xx^e siècle. Les ouvrières et ouvriers y ont broyé et tissé l'amiante pendant soixante-cinq ans pour les besoins d'autres entreprises : Michelin, la SNCF, EDF, la Marine.

Filles de mineurs ou d'ouvriers, les *anciennes d'Amisol* ont quitté l'école à douze ou quatorze ans pour travailler comme employées de maison, femmes de ménages ou ouvrières, avant d'entrer à Amisol comme ouvrières spécialisées, pour certaines dès les années 1940 ou 1950, pour d'autres dans les années 1960-1970.

Ces ouvrières ont été solidaires dans la lutte pour la dignité lorsque l'entreprise était en activité. Elles l'ont été plus encore face à la fermeture de l'usine en 1974 et à la découverte qu'elles avaient été tenues dans l'ignorance des risques de l'amiante, cette fibre qu'elles ont travaillée à mains nues pendant des décennies. Solidaires, elles l'ont été vingt ans plus tard lors de la création, en 1995, du premier CAPER (Comité Amiante Prévenir Et Réparer), à l'origine du mouvement national de lutte qui prendra, en 1996, la forme de l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante (ANDEVA).



28 Février 1995 : Conférence de presse à Clermont-Ferrand pour la création du « Comité amiante, prévenir et réparer » (CAPER) avec Josette Roudaire, Henri Pezerat, Marie-Jeanne Outurquin et Guillaume Laybros
Photographie La Montagne

Leur résistance représente la pierre angulaire du mouvement social de lutte contre l'amiante et pour les droits des victimes de cette fibre en France. Elle a révélé l'alliance, nécessaire dans ce mouvement, entre collectifs ouvriers et travailleurs scientifiques soucieux de ne pas garder pour eux leur connaissance des risques professionnels, comme le montre l'ouvrage *Danger Amiante !* qui fut le premier en France à rendre public le scandale de l'amiante, en 1977¹.

¹ COLLECTIF INTERSYNDICAL SÉCURITÉ DES UNIVERSITÉS JUSSIEU CFDT, CGT, FEN, *Danger ! Amiante*, Maspero, coll. « Cahiers libres » n° 334, Paris, 1977.

Amisol en activité, puis occupé.

Pour décrire ce que pouvait être l'usine Amisol en activité, Le C.A.P.E.R. a fait appel à quelques témoignages. Nous donnons ci-dessous trois d'entre eux, extraits d'une brochure « J'ai visité Amisol », éditée par le C.A.P.E.R. à l'occasion d'un procès.

Le 16 avril 2007

Je soussigné, LAFFONT Alain, médecin, né le 17/06/1947 à Marcillat-en-combrailles (03) déclare avoir visité l'usine d'Amisol dans les années 1977-1980. J'apportais mon soutien aux ouvriers et je voulais constater ce qui se disait sur cette usine.

J'ai vu ce que je considérais à l'époque comme l'horreur et le retour à Zola. Les conditions d'empoisonnement sciemment entretenues par le patronat de l'usine. Des poussières d'amiante en fines particules dans l'atmosphère, sur les fils électriques et les poutres métalliques, le tout respiré pendant 8 heures par jour par les ouvrières et les ouvriers présents. Des tas d'amiante solide en vrac jonchaient le sol. En réalité, aucune précaution n'était prise alors que personnellement je savais en tant qu'étudiant en médecine motivé sur les questions de prévention qu'il était criminel de laisser faire cela. Je me souviens qu'à l'époque la question du flocage du C.H.U Saint-Jacques à l'amiante était déjà posée.

Je me souviens des discussions avec les salariés de l'usine qui, malgré leur connaissance du danger, voulaient encore travailler dans cette usine cercueil.

Camille et Frédéric CHAPPET
Puy bessous
43600 Sainte Sigolène

le 11 mars 2007

Quand Amisol a fermé ses portes en 1974, nous venions d'adhérer à la C.G.T. et de faire connaissance avec Josette Roudaire. C'est elle qui nous a fait visiter l'entreprise et, devant ce spectacle effarant, l'étonnement n'a d'égal que la colère en face de ces montagnes de mousse neigeuse blanchâtres qui couvrait les murs, les vitres, la charpente métallique. Cela aurait pu ressembler à un décor de théâtre mais, si nous étions en colère, c'est que la dure réalité, c'était que cette poudre, ce poison, était dans les poumons des travailleurs d'Amisol.

Je me rappelle de l'émotion quand cette poussière de mort a été mise en scène par Jacques Albaret, cet hommage rendu aux travailleurs d'Amisol. Je me souviens de ces enterrements, de ces familles en deuil que le chagrin paralysait, empêchait de témoigner.

30 ans après, ça fait déjà beaucoup trop de temps pour reconnaître enfin cet empoisonnement, ce meurtre.

René Wojciechowski
13, impasse des primevères
63370 LEMPDES

Lempdes le 14 mars 2007

AMISOL

Je dois en premier lieu faire une confession : aujourd'hui encore, trente trois ans plus tard, l'histoire d'Amisol me fait toujours mal.

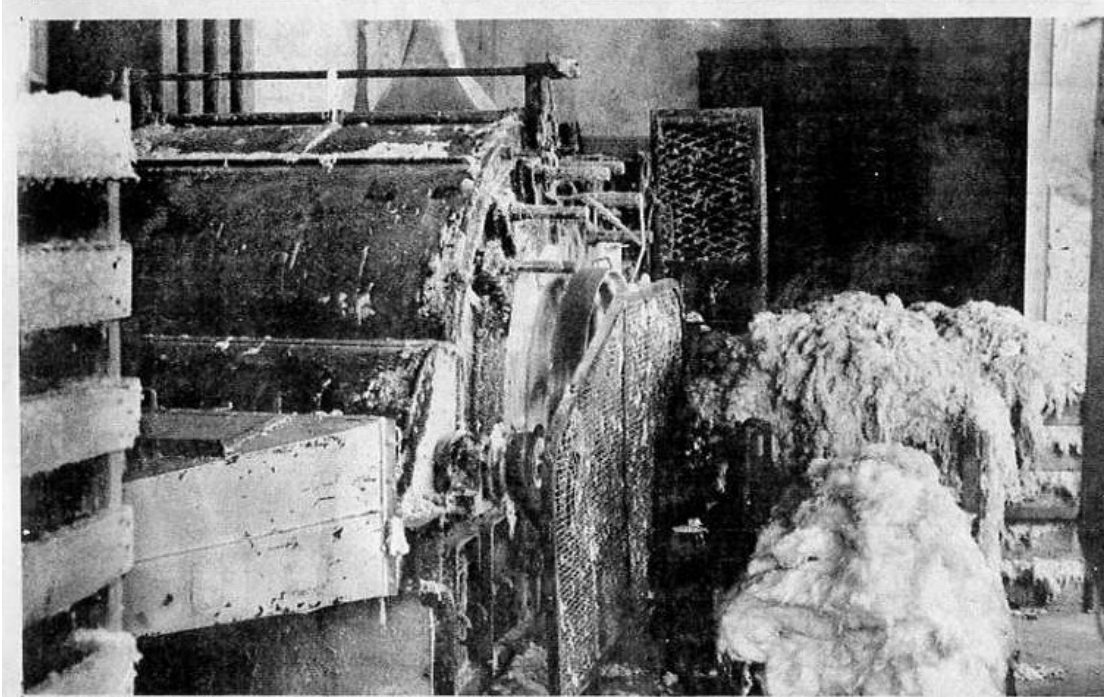
Amisol, c'est le symbole d'une société inhumaine, l'exemple d'un assassinat d'hommes et de femmes, seulement fautifs d'avoir voulu travailler pour vivre dignement.

Délégué syndical C.G.T. de la Formation Professionnelle des Adultes, au plus fort de la lutte des « Amisol » en mai 1976, j'ai accompagné pendant une bonne demi-journée madame Marie-Ange Adler, du journal « France Soir » chez Amisol. Comme elle, j'ai reçu un véritable uppercut dans la figure.

Jamais nous n'aurions pu croire qu'il existait encore une usine aussi délabrée, cauchemardesque. Malheureusement, la réalité était bien là, brute, tranchante, méprisable. S'il n'y avait pas eu tant de morts, nous aurions pu croire à un décor de film d'épouvante : de l'amiante partout, sur les machines, la charpente, les rebords de fenêtres, accroché aux grillages des machines, en guirlandes sur les murs, dans une atmosphère humide, grasseuse, irrespirable, avec, pour couronner le tout, une odeur nauséabonde. Des conditions de travail insupportable, bref, une usine à vomir, quelle honte !

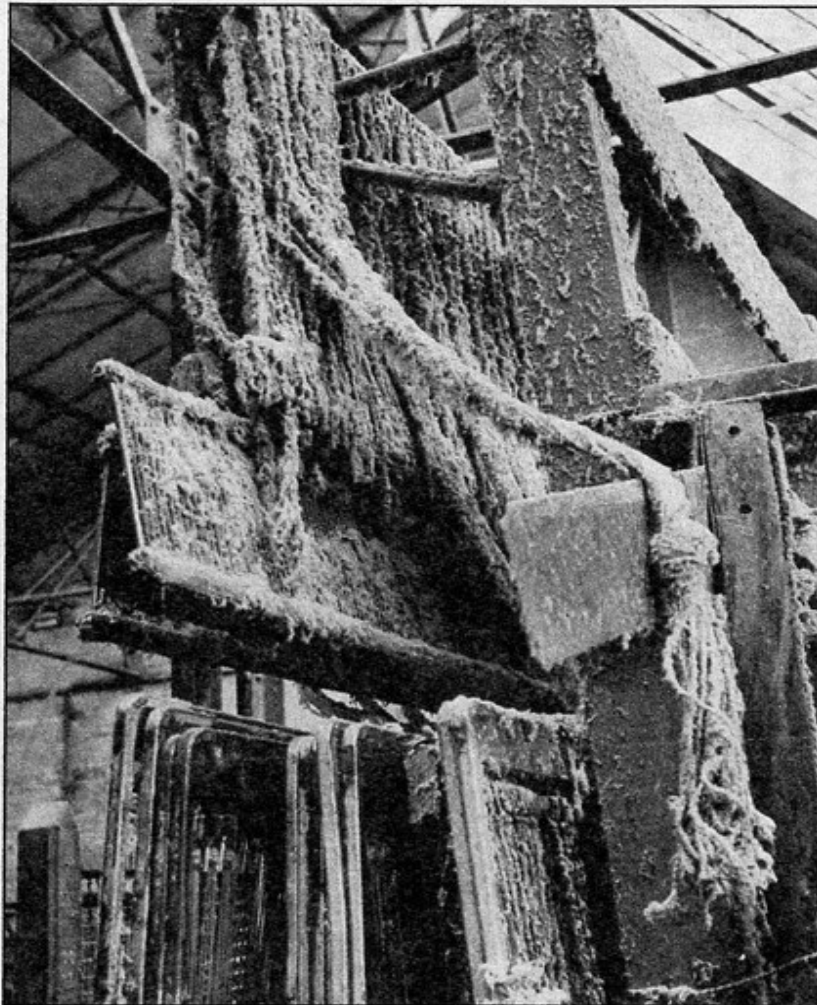
Pendant tout le temps qu'a duré la lutte des « Amisol », et qui continue en 2007, avec les résultats que l'on connaît, les différents responsables de ce désastre, employeur, médecin, pouvoirs publics (Préfet et Directeur du Travail) n'ont eu qu'un seul souci : étouffer cette affaire pour éviter un scandale inacceptable. Un certain nombre d'entre eux auraient mérité la Cour d'Assises pour non-assistance à personne en danger. Pour tous ces « cols blancs », le personnel ne représentait rien. Pourtant, il suffisait de franchir le seuil de l'usine, d'aller à la rencontre des ouvriers en lutte pour comprendre que l'humanité se trouvait parmi les grévistes, hommes et femmes ensemble dans un seul but : gagner la bataille de la dignité, être reconnus comme travailleurs à part entière, être soignés et indemnisés.

Le combat des Amisol fut pour moi un modèle, et pendant toute mon activité syndicale, je n'ai cessé d'en parler. Leur lutte ne fut pas vaine. Ils sont et seront toujours l'exemple et l'honneur de la classe ouvrière.



Les paquets d'amiante étaient chargés à la fourche dans cette machine. La poussière était telle que l'on n'y voyait plus rien, la machine une fois en route. (Photo Libération)

A ces



Les toiles d'araignée des fibres d'amiante dans l'usine Amisol.

témoignages, extérieurs à l'usine, il faut ajouter ceux des ouvrières ayant occupé l'usine et qui aujourd'hui animent le C.A.P.E.R., témoignages empruntés à l'ouvrage d'Annie Thébaud-Mony : « Travailler peut nuire gravement à votre santé »²

« *Louissette* – Quand je suis rentrée à Amisol, j'étais aux tresses, des tresses rondes, carrées... Tout dépendait de ce qu'on voulait en faire. Il y avait des tresses sèches pour la marine. Il y avait les bourrelets, directement en amiante, tout ce qui servait à faire des joints dans les wagons. Dans les avions, c'était des tresses rondes.

Josette – L'amiante arrivait en vrac à l'usine Amisol. Il était broyé à découvert. On voyait personne à trois mètres, tant il y avait de poussières.

Louissette – On sortait l'amiante à la fourche. On le mettait par terre. On le mélangeait avec du coton, du produit de coton. Les gars au mélangeur, ils s'en occupaient. Ils avaient un chariot. Nous, on le remplissait. On prenait ça à la main. Après, il y avait le filage et ça partait ensuite à la filature...

Marie-Antoinette – Vous savez que ça vit l'amiante. Si vous aviez une pique d'amiante dans le doigt, malgré qu'on vous l'enlève, ça revenait. Et la poussière... Toutes les poussières assèchent, mais celle-là plus encore. On n'avait pas de bouteilles d'eau.

Marie-Jeanne – Les filles tombaient dans les allées. Un matin, à 5 heures, il y avait des trucs d'aspiration qui avait pété à la filature. Les attaches avaient lâché. Donc, en haut, à la filature, à 5 heures du matin, il y avait un mètre de poussières sur les métiers à tisser. Les filles viennent me chercher : "Marie-Jeanne, viens voir." Je rentre. Je dis : "Vous pouvez pas travailler ce matin, le temps de déblayer tout ça." C'était absolument impossible. Le chef voulait mettre les machines en route. Je vais en bas, je dis au chef : "Tu ne mets pas les machines en route. Tu mets pas les cardes en route, puisqu'en haut, le tuyau a cédé, ça jette tout." Le chef dit : "J'en ai rien à foutre, je mets en route." Je dis : "Tu vas rien mettre en route." On s'est attrapé à 5 heures du matin. Je n'ai eu qu'une solution. On avait des grandes fourches pour mettre dans les machines. Les fourches avaient beaucoup de dents. Pas les fourches classiques. Il me dit : "Si, je vais mettre en route !" Il va pour appuyer et moi je prends la fourche. Et moi je lui dis : "Essaie..." Tu vois, c'était comme ça la violence !

Josette – Le problème, c'est que tout est à l'avenant, il n'y a pas une chose épouvantable et puis le reste bien. Plus encore... il y avait tous les autres produits qui s'ajoutaient avec cette saleté d'amiante. Il y avait le chlore, le benzène. L'été, ça nous saoulait parce qu'on travaillait avec les cuves ouvertes.

Marie-Antoinette – Par périodes, on avait le plomb aussi pour faire les joints. On fondait le plomb...

Josette – Ils distribuaient du lait. C'est très psychologique ! Le problème, c'est pas que tu le boives, c'est que tu l'aies. C'était l'antipoison. Donc eux, ils étaient vierges complètement. Ils t'avaient donné le poison et l'antipoison. Donc, après, c'était toi, si tu l'avais bu, pas bu. Si tu étais malade, c'était de ta faute après. »

Une pratique syndicale s'était installée dans l'usine en 1968. Pendant les six ans qui suivent des augmentations de salaire sont obtenues mais les conditions de travail ne changent pas. En 1974, les 271 salariés (dont 80 % de femmes) apprennent la fermeture de l'usine et décident de l'occuper. Elles s'organisent pour résister.

² ANNIE THÉBAUD-MONY. TRAVAILLER PEUT NUIRE GRAVEMENT À VOTRE SANTÉ (2007)
Editions La Découverte : page 69 et suivantes.

« *Marie-Antoinette* – Occupation d’usine voulait dire chez nous nuit et jour. Nous faisons des équipes qui tournaient comme chez Michelin. On ressentait un rejet du monde du travail. Rapidement nous avons compris qu’on ne nous voulait pas, à cause des problèmes de l’amiante ou bien parce qu’on était des femmes trop engagées et vraiment résolues à tout. Dès que quelqu’un était touché par le chômage ou par les Assedic, ou par la sécurité sociale ou les allocations familiales, on faisait une délégation et on allait sur le terrain régler le problème. Et ce genre de méthodes, ils n’en voulaient pas, c’était trop collectif. C’était trop fort finalement. On était ensemble. On savait qu’on ne pouvait tenir qu’ensemble. »²

Le chapitre consacré à Amisol dans l’ouvrage « *Danger amiante* »¹ décrit dans le détail les carences de tous les services de prévention, médecine du travail, inspection du travail, Sécurité Sociale, carences graves qui auraient dû entraîner un minimum de justice réparatrice en réponse à l’occupation de l’usine.

Au lieu de cela, les ouvrières au chômage se sont heurtées à un véritable complot du silence et à la passivité bureaucratique des institutions.

Les autorités admettent alors que des travailleurs malades ne sont pas reconnus et que cette anomalie sert au patronat clermontois pour refuser toute embauche. Mais nul ne veut jeter publiquement un pavé dans la mare des irrégularités accumulées dans cette affaire. Amisol est bien un abcès mais, à Clermont, on se serre les coudes pour ne pas avoir à le percer, tellement chacun a peur d’en être éclaboussé. Le corps médical, quasiment dans son entier, reste solidaire, se tait. L’administration, figée, incapable de la moindre initiative pour redresser ses insuffisances passées, use d’une série de subterfuges bien connus (hiérarchie, cloisonnement des services « ping-pong ») pour diluer toute responsabilité et surtout pour éluder toute décision.

La rencontre avec le Collectif amiante de Jussieu.

Confrontées à toutes les difficultés de la situation et sans bien comprendre de quoi il retourne, les ouvrières acceptent une demande de rencontre avec le Collectif amiante de Jussieu.

« *Marie-Jeanne*² – Un beau jour, en 1976, on a été contacté par des savants de Jussieu, Henri [Pezerat] et d’autres. C’était passé par le syndicat départemental. Nous, on veut bien les recevoir ! Henri s’est aperçu tout de suite qu’on ne savait absolument rien. Quand il est entré, il a compris tout de suite. Il nous questionne. Il nous dit : “Vous savez que c’est dangereux l’amiante ? Il y en a quelques-uns qui ont des problèmes pulmonaires, qui ont été reconnus d’ailleurs en 1972.” C’est tout. Il savait pas comment nous le dire... Et nous, on sentait qu’il y avait quelque chose de monumental qui allait nous tomber sur la tête. Moi, j’aime bien savoir la vérité, même si c’est difficile à avaler. J’ai dit : “Écoute, tu nous expliques.” Il nous a expliqué. Nous, on avait l’impression à chaque fois qu’on descendait un peu plus sur la chaise. C’était dur. Mais c’était un peu comme dans un nuage... un rêve... tu penses que tu vas te réveiller. Il me dit : “Est-ce que tu penses qu’on doit le dire à tous ceux qui étaient là ?” On était plus de 130. Je lui ai dit : “Si nous on ne le fait pas, personne ne le fera puisque, nous, on le savait pas.”

Le médecin du travail, il ne nous en a jamais parlé. Mais il faut le faire avec précaution.” Parce qu’il y avait des gens qui étaient déjà en mauvais état et tout ça. Il y avait déjà le chômage qui durait depuis pas mal de mois. Henri a expliqué très tranquillement les choses, très simplement. Les gens ont compris. Quand il est parti, on lui a dit au revoir. On était mal. Les équipes ont continué quand même à occuper.

Mais le lendemain, au lieu d'être aussi nombreux, on s'est retrouvé une quinzaine. Il fallait digérer. Et puis, ça a repris un petit peu. Il y en a qui ne sont jamais revenus. On a dit qu'il fallait s'occuper des examens pour dépister tout ça puisqu'il nous avait parlé de tout. Je dis : "Il faut qu'on les mette en route. Après tout maintenant, il faut qu'on sache. Ce qu'on a avalé, on l'a avalé, on peut pas le recracher. Il faut qu'on sache, qu'on fasse tout ce suivi médical, qu'on mette tout ça en route." Il a fallu aussi aider les copains à revenir pour qu'on en parle. On parle de tout, des poules et des lapins, tout ce que tu veux, mais on parlait pas de ça quand même... ça a mis bien huit jours pour qu'on en parle. Puis un jour, on a dit : "Ça suffit, on a tous un problème, on est tous mal à l'aise, il faut qu'on parle." Et puis là, les anciennes nous ont dit tranquillement ce qu'elles ressentaient, ce qu'elles avaient comme symptômes et tout. Je te jure que là, ça a été une période horrible, horrible. Et on avait toujours la sensation d'être sur ce nuage. On se battait toujours pour la réouverture. Et là aussi, on a compris pourquoi le patronat auvergnat ne nous embauchait pas. Il y avait toujours de bonnes excuses et le fait de parler tous ensemble, ça a démystifié plein de choses.

Marie-Antoinette – On ne le savait pas tout ça. On ne pouvait pas l'inventer. Quand Henri est venu, je me suis dit : "On n'est pas malade. Pourquoi il nous dit que c'est dangereux ?" On sentait pas de douleur. Quand il nous a annoncé ça, on s'est dit : "Il est complètement dingue !" On ne sentait rien. On n'avait pas de douleur, on n'avait rien. Et moi je me disais, je ne suis pas malade, étant donné que je me porte bien. Cela ne peut pas nous faire de mal de travailler à Amisol. Alors que lui, il voulait nous mettre en garde justement, et qu'on était déjà malade. On ne savait pas.

« *Marie-Jeanne* – C'est vrai que quand Henri est venu, je me suis dit : "En tant que chef de famille, trois enfants en bas âge, comment je m'y prends si ça se déclare ?" C'est vrai qu'Henri avait donné trente ans, trente-cinq ans. Je me disais : "J'aurai le temps d'élever les enfants." C'est vrai que j'ai toujours eu ça au ventre, cette peur. Que tu le veuilles ou que tu le veuilles pas, tu l'as. Je ne suis pas malade. Mais lorsque je fais une bronchite, ouille... Tu as l'épée de Damoclès qui descend. Après je reprends le dessus, mais c'est vrai que c'est dur. Et puis ça te bloque ta vie quand même, quoi que tu dises.



Henri Pezerat du Collectif Jussieu dans l'atelier de chargement des cardes à la fourche

C'est alors que s'engage une lutte pour l'emploi qui ne passe plus par la réouverture de l'usine :

« *Josette* – Y compris, ça a fait prendre une autre forme de lutte. On avait des enfants, il fallait travailler. Donc on a eu une autre façon de lutter. Mais ça a été la période peut-être la plus dure parce qu'on a eu un collègue qui a eu son infarctus et son mésothéliome. »

L'enjeu n'est plus la réouverture de l'usine mais le reclassement dans d'autres entreprises de la région ou la retraite anticipée et l'obtention d'examen médicaux complets et gratuits, dont le choix doit être arrêté avec l'accord de leur collectif. Les anciennes d'Amisol proposent la signature d'un accord de préretraite à cinquante ans, avec la chambre patronale de l'amiante. Pour celles n'ayant pas atteint cet âge, elles demandent un reclassement dans l'agglomération de Clermont-Ferrand, au plus près de leur lieu d'habitation, les conditions de reclassement devant être conformes aux engagements ministériels pris à l'époque. Enfin, en attendant la fin des négociations, elles demandent la prolongation d'indemnités équivalant au Smic pour tous les ex-salariés d'Amisol. Elles obtiendront gain de cause grâce à l'occupation du site, mais la maladie et la mort font irruption dans leur collectif.

« *Marie-Antoinette* – « Il y a eu des morts.

Marie-Jeanne – Il y en avait eu d'autres avant mais on n'avait pas fait attention. »²

A ces témoignages – sur cette nouvelle période –, empruntés à l'ouvrage d'Annie Thébaud-Mony², nous ajouterons celui du Docteur Joël Barnola, tiré de la brochure « j'ai visité Amisol ».

« J'ai écrit ma thèse de médecine en 1979 sur le risque cancérigène de l'exposition à l'amiante, notamment à propos d'anciens salariés de l'usine Amisol .

Lors de visite dans les locaux de l'entreprise, chacun était envahi par une impression de catastrophe. Les salariés étaient évidemment choqués par les décès et maladies de leurs collègues, mais aussi par le risque effroyable qu'ils encouraient. Les séquelles de traumatisme psychologique après des attentats ou catastrophes naturelles sont reconnues. Ces personnes exposées à l'amiante de façon massive et durable ont été les victimes d'une véritable catastrophe sanitaire. Le dépistage se faisait par la recherche de corps asbestosiques dans les crachats, et les salariés, reconnus malades ou non, qui avaient des résultats positifs, se sentaient atteints dans leur intégrité physique, tout comme peuvent l'être par ailleurs les patients porteurs de plaques pleurales : la menace était omniprésente pour eux, engendrant une grande souffrance morale. »

Quelques enseignements.

A l'époque, dans les années 1975-1976, la question de l'amiante faisait l'objet d'environ 150 articles de presse chaque mois. Beaucoup de ces articles étaient consacrés à Amisol et à la lutte des ouvrières qui occupaient l'usine, comme en témoignent les trois articles que nous reproduisons dans les pages suivantes :

Article de France Soir du 14 Mai 1976

Article de Libération du 12 Juillet 1976

Et celui de la Vie Ouvrière du 20 Juillet 1976

Aucune réglementation n'existe à l'heure actuelle en France

Amiante : danger de mort pour des milliers d'ouvriers

FRANCE SOIR

14 MAI 1976

Quinze mille personnes travaillent, actuellement, en France, dans l'industrie de l'amiante.

Des centaines de milliers de Français manipulent un jour ou l'autre ce dangereux matériau. Dangereux et même mortel. Car ses fibres minuscules se logent dans les poumons et y provoquent de graves maladies, dont certains cancers (voir « France Soir » du 14 février).

Clermont-Ferrand, Marie-Ange d'ADLER

L'AMIANTE est partout dans l'usine « Amisol ». D'épais flocons de la substance cancérogène couvrent les machines. Dans l'atelier de cardage, un tas d'amiante a même le sol : « On y puise à la fourche », m'explique M. Bonnabaud, ouvrier, puis chef d'équipe à « Amisol » depuis vingt-quatre ans. Il saisit une brassée d'amiante et la jette dans une cardeuse : des fibres nous volent au nez. « Quand les machines marchent depuis deux heures, on ne se voit plus dans l'atelier. » Des masques ? « On les met une fois par mois pour nettoyer. » Des aspirateurs de poussière ? Guère efficaces si l'on en juge par la couche qui couvre les machines.

Plus loin, certaines machines à filer, tisser ou tresser l'amiante sont totalement dépourvues de ventilation. Les rares tuyaux d'aspiration rejettent directement l'air pollué dans la cour ou sur le toit. Situé au cœur de la ville, l'usine a contaminé le voisinage pendant cinquante ans. Elle a pollué aussi les familles des travailleurs par l'intermédiaire des bleus et blouses de travail, lavés à la maison. Le spectacle est effarant pour qui connaît les risques liés à l'amiante : ces fibres peuvent provoquer une maladie pulmonaire, l'asbestose, qui a des points communs avec la silicose. Elles sont aussi à l'origine des cancers du poumon, de la plèvre et du péritoine (les mésothéliomes). Ces derniers peuvent apparaître trente ou quarante ans après l'exposition à l'amiante. Ils surgissent parfois dans les familles des travailleurs ou chez des personnes qui habitent près d'une usine qui traite ce matériau.

Chômage d'abord

Ces dernières années, des réglementations ont été mises en place dans de nombreux pays. La France n'en a pas encore. Et, chez « Amisol », les règles de sécurité les plus élémentaires n'ont jamais été respectées.

Depuis 18 mois, les machines sont arrêtées et les ouvriers occupent l'usine. Après dépôt du bilan, 276 personnes ont été licenciées en décembre 74, 147 sont encore sans travail : elles demandent la réouverture de l'usine. Pour le vi-

siteur, il semble incroyable que des ouvriers qui ont vécu dans de telles conditions, et dont certains sont déjà atteints par l'asbestose, envisagent de travailler à nouveau dans l'amiante. Mais pour les occupants d'« Amisol », le drame du chômage prime celui de la maladie.

« Jusqu'en mars dernier, nous avons espéré que l'usine serait reprise. Mais il faudrait d'énormes investissements pour que le travail soit fait dans les conditions d'hygiène indispensables », déclare-t-on à la direction de l'Emploi du Puy-de-Dôme.

Sur les 147 chômeurs d'« Amisol », 108 sont des femmes. Presque tous gagnent le SMIC. Ils touchent actuellement 35 % du salaire, plus une aide publique : environ 800 F par mois.

Que sera l'avenir pour M. et Mme Champlot, chômeurs tous deux après trente et trente-quatre ans d'usine ? Pour M. et Mme Klonowska, qui sont à « Amisol » depuis 18 et 20 ans, élèvent un fils de 6 ans et abritent chez eux la belle-mère ? Pour Mme Léonard, 53 ans, 30 ans de maison, seule dans la vie, dont la maladie professionnelle (asbestose) est reconnue à 30 % ?

Marqués

Six à huit cas d'asbestose sont enregistrés chaque année, par la Sécurité sociale, à Clermont-Ferrand (une vingtaine dans la France entière). Chaque année, on diagnostique dans cette ville trois à quatre cas de cette rare et dramatique maladie qu'est le mésothéliome. Combien seront touchés dans les décennies à venir ?

— Ces travailleurs devraient faire déclarer une maladie professionnelle par leur médecin traitant, qu'ils aient des symptômes ou non, nous dit un spécialiste de l'emploi. De contestation en expertise, le dossier resterait à la Sécurité sociale. Il serait là si, dans 15 ans, une maladie apparaît. Mais les chômeurs d'Amisol sont pris entre la peur de la maladie et l'angoisse du chômage : « Nous sommes déjà marqués dans le monde du travail. Les médecins ne veulent pas nous déclarer en maladie professionnelle, mais les employeurs ne voudront pas nous embaucher, de crainte que nous ne tombions malades. »



**CONDAMNÉS
AU CHOMAGE
ET A LA
MORT LENTE**

LE S.O.S. DES "AMISOL"

ENQUETE MONIQUE CASTELLOU
PHOTOS ALAIN DEUNEULIN

"La Vie ouvrière" 20/7/76

FAC-SIMILÉ La Vie Ouvrière 20/7/76

- Depuis dix-neuf mois, nous luttons. Nous occupons notre usine. Pour le droit au travail. Ils nous le refusent. Depuis dix-neuf mois, c'est le chômage. Maintenant, n'ayant plus droit aux 90 %, c'est l'humiliation de l'aide publique, soit environ 900 F par mois. Ils voudraient nous réduire à la mendicité.

- Nous sommes aussi des ouvriers qu'ils ont condamnés à la mort lente. Sans nous le dire. Par le profit. Pour le profit. Ils nous ont fait travailler l'amiante dans les pires conditions. Et pour nous, l'amiante, c'est la mort. Ils savaient que sa poussière ronge les poumons. Le patron le savait. Le chef de la médecine du travail du département le savait. Les Pouvoirs publics le savaient. Ils ne nous ont rien dit. Maintenant, nous comptons nos morts : neuf depuis l'occupation.

- A qui le tour maintenant ? Qui d'entre nous est atteint d'asbestose, maladie comparable à la silicose des mineurs ? Qui risque le mésothélium, cette forme rare du cancer de la plèvre ou du péritoine ?

- Il nous faudrait des examens médicaux sérieux, rapides, objectifs. Cela aussi, ils nous le refusent.

- Nous faisons appel à vous. A la solidarité ouvrière. Aidez-nous dans notre lutte pour la vie. -

Les travailleurs d'Amisol. ➔

En témoigne également un communiqué de la Chambre syndicale de l'amiante et du Syndicat de l'amiante ciment, publié en pleine page dans tous les journaux, (sauf la Montagne à Clermont-Ferrand !) en novembre 1976. On y trouve une condamnation sans appel de la direction d'Amisol.

« La direction d'Amisol à Clermont-Ferrand a fait montre depuis plusieurs années d'une attitude scandaleuse. La profession la condamne et rejette avec indignation la suspicion qu'elle fait peser sur l'ensemble de ses membres. Elle souhaite examiner avec les Pouvoirs

Publics les mesures prises ou à prendre pour résoudre les problèmes des ouvriers concernés. »

Mensonges. Le cas d'Amisol n'était pas exceptionnel. Dans de multiples usines, par exemple à Condé sur Noireau et dans la vallée de la Vère, les conditions de travail de certains ateliers étaient quasi-identiques à celles ayant eu cours à Amisol mais il fallait, pour sauver « la profession » présenter le cas d'Amisol comme une exception.

Ceci étant, la rencontre des deux luttes, celle des Amisol et celle de Jussieu, a joué un rôle indéniable dans le premier ensemble de mesures prises à cette époque, à l'échelon national et à Clermont-Ferrand comme à Jussieu, en matière de prévention et de réparation.

« *Josette*² – On aurait été tout seul ou Jussieu aurait été tout seul, il n'y aurait pas eu tout ce mouvement. Jussieu avait la connaissance intellectuelle et la preuve était Amisol. La rencontre de ces deux luttes, c'était une bombe. Et c'est pour ça que pour les patrons, il fallait absolument contourner et casser ça. Ils ont créé le CPA [Comité permanent amiante] pour ça. Rends-toi compte, "les ouvriers et ceux qui savent, s'ils sont capables de mettre la connaissance à leur service, si ça c'est ensemble, on est foutus. Si la connaissance va aux victimes, on est foutus !" C'est pour ça qu'ils ont créé un organisme pour détourner la connaissance, pour mettre des toubibs à leur merci. "L'amiante, disaient-ils, c'est pas bon, mais si on fait un peu attention, on peut." Et ça s'appuyait sur quelque chose qui était dans le mouvement ouvrier, cette croyance en la science. La science peut tout régler. Nous, on était con sur ce sujet-là. On disait : "Quand même, on peut marcher sur la lune et en revenir entier. Et on pourrait pas travailler l'amiante sans en mourir ?" On était dans cette logique selon laquelle la science devait pouvoir régler ça. Mais il y a des choses que la science ne peut pas régler. La science n'a jamais rendu la ciguë bonne... et si l'amiante se répand, on répand la mort. Pour nous aussi, dans la culture syndicale, en 74, il y avait encore les traces de 68 où on se disait : "Les universitaires, c'est pas eux qui vont venir dire aux ouvriers ce qu'il faut faire. Donc s'il te plaît, tu vas à Jussieu, toi, dire ta philosophie, l'usine c'est nous." Il y avait aussi ça. Et les gars du syndicat, ils nous disaient : "Qu'est ce que vous faites avec ces gauchistes ?" Et quand Michelin a fait venir le prix Goncourt, les gars du syndicat ont préféré aller manger avec le prix Goncourt qu'avec nous. Et ça, si tu veux, c'est la partie facile. En même temps, c'est complètement l'inverse. Dans la vie, tout le monde a besoin de tout le monde. C'est une donnée de base. Et personne n'a de leçon à donner à personne. C'est pour ça que du point de vue des patrons, il fallait casser ce rapport de confiance établi entre les scientifiques de Jussieu et les ouvriers de l'amiante. Et le fait est que ceux qui connaissent doivent la vérité à ceux qui connaissent pas. Parce que si on dit que les hommes sont égaux, il faut leur dire : "Ce qui n'est pas bon pour moi n'est pas bon pour toi !" Si l'amiante, ce n'est pas bon à Jussieu, ce n'est pas bon nulle part, ce n'est pas bon à l'usine non plus. »

Il est certain que les réticences des milieux syndicaux à s'engager ont entraîné l'absence de relais et de riposte de l'ensemble des ouvriers de l'amiante, que ce soit à Condé sur Noireau, à Thiant et en de multiples autres lieux. Ceci a permis au patronat et aux pouvoirs publics d'isoler peu à peu les luttes des Amisol et de Jussieu et de circonscrire le danger qu'elles représentaient.

Partout c'est la peur d'une mise en cause de l'emploi qui a permis au patronat de refermer le couvercle sur les dangers de l'amiante pendant presque 20 ans, jusqu'au moment où le nombre de victimes et leur dispersion bien au delà de l'industrie de l'amiante a obligé l'Etat à s'emparer du problème comme relevant d'une grave crise de santé publique.